

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Objet : Préavis de grève

Saint-Denis, le 20 janvier 2007

Monsieur le Ministre,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant du jeudi 25 au samedi 27 janvier 2007 l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (enseignants et chercheurs, IATOSS et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé) qui se mobiliseront :

- contre la dégradation des conditions de travail de tous (projet de décret augmentant le temps et la charge de travail des enseignants dans le second degré, affectation banalisée sur trois établissements, bivalence imposée, remise en cause de l'UNSS, suppressions de postes annoncées, réduction programmée des horaires d'enseignement et suppression de la quasi-totalité des dédoublements ; nouvelles disciplines continuellement ajoutées dans le premier degré, réunions multipliées hors du temps de travail ; pour les TOS, baisse du nombre de jours de congés) ;
- contre la flexibilité et la précarité (assistants d'éducation, Emplois Vie Scolaire, Contrats Avenir, Contrats d'Aide à l'Emploi, MAGE et divers CDI, etc) ;
- contre la mise au pas de tous (mise en place des Établissements Publics d'Enseignement Primaire dans le premier degré, du conseil pédagogique dans le second degré), y compris pédagogique (lecture, grammaire, calcul) ;
- contre la remise en cause des droits des TOS (affectation, mutation et congés) ;
- contre la répression syndicale (mutations et suspensions d'office) et policière (élèves sans papiers et militants RESF, lycéens et étudiants anti-Fillon et anti-CPE).

La Fédération des syndicats SUD éducation revendique :

- une véritable réduction du temps de travail pour tous (avec par exemple l'intégration de trois heures de concertation et d'encadrement pédagogique dans le service de tous les enseignants) ;
- la création d'un corps de remplaçants avec des personnels titulaires, volontaires, avec décharge de service horaire ;
- un corps unique avec un salaire unique ;

- l'arrêt du recrutement de précaires, la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité de tous les personnels précaires (à la vie scolaire, chez les personnels ATOSS, chez les enseignants, etc.) ;
- la création de tous les postes nécessaires ;
- le maintien et le développement d'un véritable service d'orientation assuré par des COP titulaires ;
- 300 euros d'augmentation de salaire pour tous.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'académie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Thomas Boos



co-secrétaire général  
de la Fédération des syndicats SUD Éducation